

## Annexe fiche programme

**FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE tous niveaux**

Chaque participant peut choisir de valider un des deux grands niveaux :

- Niveau non-électricien : Niveau 0
- Niveau électricien : Niveau 1 ou 2

**POSSIBILITES DE SUITE DE PARCOURS**

Passer un niveau supérieur d'habilitation électrique.

Ceci est une formation sécuritaire. Une formation d'acquisition de savoir-faire professionnel est complémentaire (électricité ou maintenance)

**VALIDATION**

L'examen est réalisé par le centre dispensateur de la formation

La validation peut être partielle par rapport aux objectifs car les examens par indice sont indépendants.

**EQUIVALENCE**

Une validation de compétences en niveau 2 permet la délivrance d'une habilitation de niveau 1 ou 2.

Une validation de compétences en niveau 1 permet la délivrance d'une habilitation de niveau 0.

**DEBOUCHES**

L'attestation de formation ne vaut que pour permettre la délivrance réglementaire par l'employeur de l'habilitation électrique attendue.

**PASSERELLE**

Le titulaire d'une habilitation électrique peut se voir délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) spécifique aux travaux aériens sans dommage possible aux réseaux souterrain.